

# VOUS ÊTES VICTIME DE VIOLENCES PHYSIQUES OU PSYCHOLOGIQUES ?



GROUPEMENT  
MÉDICO-LÉGAL  
DE LA MANCHE

## Pensez à la consultation de victimologie de l'Unité Médico-Judiciaire

### POUR CONSTATER



Réaliser **un constat de vos dommages** (physiques et/ou psychologiques) à **un instant T**, même si vous n'avez pas encore décidé d'engager une démarche judiciaire (dépôt de plainte).

Consultation anonyme et confidentielle.

### POUR INFORMER



**Vous apporter des informations médico-légales sur vos droits** et vous sensibiliser aux mécanismes de la violence.

### POUR ARCHIVER



Consigner les **documents constatant les violences que vous avez subies** dans l'éventualité d'un dépôt de plainte ultérieur.

### POUR ORIENTER



Vous orienter vers le **réseau de prise en charge**.

# LES LIEUX DE CONSULTATION SUR LE TERRITOIRE DE LA MANCHE

**CHERBOURG-  
EN-COTENTIN**



**Centre Hospitalier Public du Cotentin  
Unité Médico-Judiciaire**  
46 Rue du Val de Saire  
50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN

Entrée du service des urgences

**Accès consultation uniquement sur  
rendez-vous au 02 33 20 78 97  
Ouvert tous les jours  
du lundi au vendredi**

**SAINT-LÔ**



**Centre Hospitalier Mémorial France Etats-Unis  
Unité Médico-Judiciaire**  
715 Rue Dunant  
50000 SAINT-LÔ

Entrée principale

**Accès consultation uniquement sur  
rendez-vous au 02 33 06 30 78  
Ouvert tous les jours  
du lundi au vendredi**

**AVRANCHES**



**Centre Hospitalier d'Avranches  
Antenne Médico-Judiciaire**  
59 Rue de la liberté  
50300 AVRANCHES

**Accès consultation uniquement sur  
rendez-vous au 02 33 06 30 78  
Ouvert les lundis et jeudis après-midis**

